

Des astuces pour entretenir nos jardins autrement : ou comment se passer des produits phytosanitaires

Depuis le 1^{er} Janvier 2019, la loi Labbé interdit l'utilisation par les particuliers de produits phytosanitaires, hors produits de biocontrôles et utilisables en agriculture biologique, pour l'entretien des jardins.

Cette interdiction peut s'avérer contraignante pour la gestion des espaces extérieurs. La nature ayant horreur du vide, les adventices appelées également « mauvaises herbes » (chiendent, laiteron des champs, liseron, chardon ...) repousseront toujours sans y avoir été intentionnellement installées.

L'ENTRETIEN DES MASSIFS :

Pour maîtriser les adventices le paillage est une des solutions possibles. Privées de lumière, les graines germeront moins et ces mauvaises herbes seront plus faciles à

retirer. Pour s'assurer d'avoir un paillage efficace, une couche de plusieurs centimètres sera nécessaire.

Autre avantage, le paillage organique (d'origine végétale) permet de conserver l'humidité, de favoriser la biodiversité. Il est peu coûteux et permet d'augmenter l'aspect esthétique du massif.

Il faut veiller à ce que le paillage organique qui se décompose soit rechargé pour toujours conserver une couche de plusieurs centimètres d'épaisseur.

Autres solutions pour faciliter l'entretien des massifs avec ou sans paillage : l'utilisation de plante vivace couvre-sol, aux

feuillages persistants. Certaines préféreront une exposition ombragée (Pachysandre, Bugle rampante, Fleur des elfes...) tandis que d'autres auront besoin d'un apport important de lumière (thym rampant, héliantheme...). Ces plantes sont à installer, entre les arbustes et les autres plantes vivaces, avec une densité moyenne de 4 à 6 plants au m².

L'ENTRETIEN DES COURS ET DES ALLÉES :

Engazonner une cour gravillonnée vous permet de ne plus avoir à gérer le désherbage systématique des

www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
mairie.st.lormel@orange.fr

Horaires d'ouverture au public :

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 16h à 18h.

Numéro d'appel d'urgence CCAS en dehors des heures d'ouverture du standard (9 h-12h & 14 h-17h30) au 06 74 65 55 64

Imprimeur Gérant :

René BOUAN

Ont participé à la réalisation :

William AUBIN ,
René BOUAN,
Deborah LE DREF,
Catherine SORGNIARD,
Josiane ROBISSOUT ,
Thomas SCHMITT

Création et mise en page :

Cocktail Graphic
22130 Saint-Lormel
www.cocktail-graphic.com



graviers. Le choix d'un bon mélange de graines est alors primordial pour que son entretien reste faible. Un mélange du type « voirie », composé de graminées fines et peu poussantes, qui résistent au piétinement, est à privilégier. D'autres solutions sont possibles comme l'utilisation de géotextile (feutre perméable) recouvert de gravier et entouré de bordures. Le géotextile permet de limiter les adventices venants du sol tandis que les bordures limitent celles venant du gazon ou des massifs adjacents.



CHOISIR LES BONS OUTILS :

Enfin, pour l'entretien il est primordial de bien s'équiper. De nombreux outils ont été adaptés à chaque type d'usage. En effet, des houes de désherbage, des ratissoires et des binettes ergo-

nomiques ont été développées pour des usages dans les massifs, sur sables et graviers. Plusieurs améliorations ont permis d'avoir des outils plus légers, optimisant la posture et permettant de fournir moins d'efforts physiques.

ACCEPTER LES ADVENTICES :

D'une part, si l'aspect esthétique de certaines adventices n'est pas toujours celui souhaité (ortie, ronce, laiteron...) d'autres peuvent apporter de l'intérêt esthétique (ruine de

Rome, lamier, stellaire, etc.). D'autre part, plus les espèces de plantes spontanées sont diversifiées, plus elles contribuent à la fourniture de multiples fonctions écologiques, ces dernières permettent à bon nombre d'insectes d'y trouver nourriture et refuge. C'est le cas des insectes qui se développent ou vivent dans ces adventices et qui participent au contrôle des ravageurs que l'on peut retrouver dans les potagers et les jardins d'ornement. A noter, il faut porter une vigilance particulière sur les adventices ayant un caractère envahissant. En effet, leur développement peut engendrer de grandes difficultés de gestion et causer un effet négatif sur la diversité écologique.



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

**DU 14
DECEMBRE
2021**

Étaient présents :

AILLET Louis
AUBIN William
BOUAN Chantal
BOUAN René
DAUNAY Loïc
LEBORGNE Régine
NEUTE Françoise,
RAULT Philippe,
ROBISSOUT Josiane,
SCHMITT Thomas,
SORGNIARD Catherine
SUIRE Thierry.

Absents excusés :

MENIER Mireille (procuration à LEBORGNE Régine),
PLESTAN Sylvaine (procuration à RAULT Philippe)
PORCHER Aurélie (procuration à AUBIN William).

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : www.saint-lormel.fr

• Les infos de Dinan Agglomération

> Réunion du conseil communautaire de Dinan Agglomération :

Le conseil communautaire du 20 décembre a été principalement consacré à l'examen et aux votes des budgets primitifs 2022 (budgets prévisionnels), à l'adoption du pacte financier fiscal et solidaire et à la demande d'adhésion de Beaussais-sur-mer. Le vote sur ce dernier point s'est traduit par 58 voix pour, 11 contre et 15 abstentions. Tous les conseils municipaux devront se prononcer sur cette demande d'adhésion, qui devra recueillir une majorité qualifiée pour être définitivement adoptée.

> Prix et Qualité du Service déchets de 2020 :

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le

prix et la qualité du Service (RPQS) déchets de l'année 2020 adopté par le conseil communautaire de Dinan Agglomération le 29/11/2021. Ce RPQS est mis à disposition du public en Mairie.

> Instructions des autorisations d'occupation des sols : une nouvelle convention

- Depuis 2015, Dinan Agglomération et les communes ont conventionné sur la délégation de l'instruction des autorisations d'urbanisme. En 2018, la convention a été revue pour intégrer le principe de refacturation du service aux communes.
- À partir du 1^{er} janvier 2022, l'obligation de permettre la saisine par voie électronique (SVE) des autorisations d'urbanisme implique des modifications dans le fonc-

tionnement du logiciel et organisationnelles entre le service instruction de Dinan Agglomération et les communes pour mettre en œuvre cette dématérialisation.

Le conseil municipal approuve la nouvelle convention applicable à partir du 1^{er} janvier 2022 étant précisé que la commune souhaite instruire en interne les certificats d'Urbanisme d'information (Cua).

> Pacte Fiscal et Financier Solidaire :

Le conseil municipal a adopté le pacte fiscal financier solidaire 2021-2026 validé le 20/12/2021 par Dinan Agglomération. Les objectifs sont d'accompagner les projets d'investissements des communes en leur allouant un fonds de concours. À ce titre, la commune est éligible à hauteur de 75 000 €.

► Prestations de services assainissement collectif : une convention de services

Lors de la création de Dinan Agglomération au 1^{er} janvier 2017, la compétence Assainissement était détenue et exercée par les communes, à l'exception des communes qui constituaient l'ex-Dinan Communauté, à laquelle la compétence avait été transférée bien antérieurement.

Dinan Agglomération n'ayant pas restitué cette compétence optionnelle aux communes, elle est donc pleinement compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 pour l'exercer sur l'intégralité de son territoire.

Dans le cadre de cette prise de compétences, Dinan Agglomération ne possède pas encore les ressources matérielles et humaines suffisantes, notamment en ce qui concerne les services aux usagers (gestion clientèle, facturation), la gestion courante des stations d'épurations (entretien des abords, analyses hebdomadaires autocontrôles) & les travaux ponctuels assurés par les régies communales.

Dans l'attente d'une mise en place homogène de cette organisation, et afin d'assurer la continuité du service public, le conseil municipal accepte la convention de service visant à préciser les conditions techniques et financières dans lesquelles la Commune assurera, à titre transitoire, des prestations ponctuelles pour le compte de Dinan Agglomération dans le cadre de la compétence Assainissement.

► Adhésion de Beaussais-sur-Mer à Dinan Agglomération :

Par délibération en date du 08 novembre 2021, le Conseil Municipal de Beaussais-sur-

Mer a décidé à l'unanimité, d'une part, de se retirer de la Communauté de Communes de la Côte d'Émeraude et d'autre part d'adhérer à Dinan Agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a décidé, par délibération en date du 21 décembre 2021 et à la majorité des voix, d'étendre son périmètre à cette collectivité. Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à l'extension du périmètre de Dinan Agglomération à la commune de Beaussais-sur-Mer. (8 voix pour & 6 abstentions)

• Ressources Humaines : services techniques

► Un agent des missions temporaires du Centre de Gestion a rejoint l'équipe des services techniques le 24 janvier 2022 pour accroissement d'activités.

► Suite à la mutation de Yannick TROMEUR, un poste d'adjoint technique ou d'adjoint technique principal 2^e classe (selon les profils de candidatures reçus) à temps complet, sera créé à compter du 1^{er} avril 2022.

► Suite à la demande de mutation de Xavier MORDRET (adjoint technique à temps complet), un recrutement va également être effectué à la



date du 1^{er} avril 2022 pour son remplacement.

• Urbanisme - Aménagement

► Part du logement social dans les opérations d'aménagement programmées :

Compte tenu du faible intérêt pour un bailleur social d'une part et du nombre déjà significatif de logements sociaux dans la commune d'autre part, le Conseil municipal a décidé de ne pas imposer de logement social dans les deux opérations d'aménagement actuellement programmées sur la commune, à savoir : la 2^e tranche du « Hameau de la Tourelle » (projet privé conduit par Terres et Projets) et le lotissement communal « Le Courtil Saint-Pierre ».

► Déviation de Plancoët

Après étude des variantes de tracé envisagées sur le territoire communal, le conseil municipal a décidé :

- D'écarter dès à présent définitivement les tracés 1 bis, 6 bis, 2bis et 3,
- De confirmer la demande d'étude, par les services du Département, d'un nouveau tracé mixant le tracé N° 4 (à l'ouest sur le territoire lormelois) avec le tracé N° 1 (à l'est de la ZA des Vergers sur Plancoët), en reliant ces 2 parties par l'actuelle R.D. 768 (route des Marais),

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ ELECTIONS 2022 :

Une nouvelle carte d'électeur vous sera adressée courant de ce mois.

*Elections présidentielles :
1^{er} tour le 10 avril 2022 -
2^e tour le 24 avril 2022*

*Elections législatives :
1^{er} tour le 12 juin 2022 -
2^e tour le 19 juin 2022*

Vous pouvez vérifier votre situation électorale (inscription, radiation) sur le site suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales même d'une autre commune que la vôtre. Pour tout renseignement suivez le lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604> et utilisez la procédure « Maprocuration »

Le bureau de vote qui sera situé à la salle polyvalente sera ouvert de 8 h à 19 h.

- De différer son choix entre les tracés N° 1, N°4 et la "mixte" à l'issue de la concertation.

Possibilité de voir les différents tracés sur : <https://cotesdarmor.fr/participations-publiques>

• Contrôle des hydrants : une nouvelle convention avec la SAUR

Compte tenu des modifications du réseau de sécurité incendie effectuées ces dernières années portant l'inventaire

actuel à 23 hydrants (21 poteaux incendie et 2 puits recensés), une nouvelle convention de contrôle à effet du 1^{er} Janvier 2022 est signée avec la Société d'aménagement urbain et rural (SAUR) qui facturera à la commune une rémunération forfaitaire annuelle appliquée au nombre d'hydrants entretenus.

• Achats de matériels :

- > des cordons lumineux et accessoires pour rénover 2 structures de décor de Noël (842,70 €)
- > 6 capteurs de CO₂ pour équiper l'école et la partie administrative de la mairie (268,20 €)

• Financement d'un emploi associatif au sein du Plancoët Arguenon Football Club (PAFC)

Dans le cadre de la convention tripartite conclue le 2 novembre 2021 entre le PAFC, Dinan Agglomération et Plancoët (nouveau représentant pour la part communale) pour l'emploi d'un éducateur sportif au sein de l'association PAFC, une participation pour la saison 2021/2022 d'un montant de 630 € est facturée à la commune (45 € par enfant pour 14 enfants domiciliés à Saint Lormel).

Le conseil municipal a décidé d'appliquer la délibération prise le 18 juin 2020 portant sur les critères de participation financière pour un éducateur

professionnel agréé à savoir : 20 € par enfant jusqu'à ses 16 ans pour les associations sportives et culturelles soit 280 €.

• Élagage sur des terrains communaux

Un élagage va être effectué à Bellenray pour dégager le passage d'un chemin d'exploitation et aux Ville Joies pour dégager les lignes téléphoniques pour le passage prévu de la fibre.

La séance est levée à 23h15

• Prochain conseil municipal :

vendredi 25 février 2022 à 20h
Le compte rendu réglementaire de ce conseil

municipal est téléchargeable sur notre site web : www.saint-lormel.fr et est disponible en mairie ■

L'aviez-vous reconnu ?

Cet arbre au port majestueux se dresse à "La Duchais aux Cavaliers" au Port à la Nouette.



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 25
FÉVRIER
2022

Étaient présents :

AILLET Louis,
AUBIN William,
BOUAN Chantal,
BOUAN René,
DAUNAY Loïc,
LEBORGNE Régine,
MENIER Mireille,
NEUTE Françoise,
RAULT Philippe,
ROBISSOUT Josiane,
SCHMITT Thomas,
SORGNIARD Catherine.

Absents excusés :

PLESTAN Sylvaine
(procuration à
RAULT Philippe)
PORCHER Aurélie
(procuration à
LEBORGNE Régine)
SUIRE Thierry
(procuration à
AILLET Louis)

• Organisation des rythmes scolaires : maintien de la semaine de 4 jours

Le conseil municipal renouvelle sa demande auprès de la direction académique de Saint-Brieuc pour le maintien de la semaine de quatre jours pour la rentrée de septembre 2022.



• Des travaux de peinture

Pour la réfection des peintures extérieures des portes de l'église du Bourg et des huisseries des sanitaires du camping, le devis de DENIS PEINTURE d'un montant de 4510,00 € HT soit 5 412,00 € TTC a été retenu.

• Ressources Humaines : modification de la durée hebdomadaire de service d'un agent

Compte tenu de l'augmentation des effectifs à l'école, Carole BARTHELEMY s'est vu confier depuis l'année 2021 une mission supplémentaire d'aide à la garderie. Il est décidé de porter sa durée hebdoma-

ire de service de 26 h à 28 h à compter du 01 mars 2022.

• A propos du projet de rénovation/restructuration de la salle polyvalente :

Le 15/02/2022 : 4 architectes sur les 18 candidatures reçues ont été sélectionnés. Ils seront auditionnés le 29 mars 2022.

La séance est levée à 22h15

• Prochain conseil municipal :

> vendredi 8 avril 2022 à 19h
Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est affiché et disponible en mairie ■



NOUVEAU A PLANCOËT : Espace France Services

L'espace France service, installé sur les quais rue Duc d'Aiguillon à Plancoët (près de la Poste - anciennement bureaux de la trésorerie) regroupe en un seul lieu 9 organismes : le Ministère de la justice, les Finances Publiques, la Sécurité sociale, Pôle emploi, l'assurance retraite, la CAF, la MSA, la billetterie et les services administratifs (passeports et cartes d'identité).

POUR TOUTES VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES, VOUS POUVEZ RENCONTRER VOTRE CONSEILLÈRE :

- Lundi/mardi/jeudi de 8h à 15h (sans interruption)
 - Mercredi de 8h à 13h (sans interruption)
 - Vendredi de 8h à 14h (sans interruption).
- + d'infos et RDV au
02 57 27 00 00

UNE CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE DE DINAN AGGLO À LA MAISON FRANCE SERVICES DE PLANCOËT :

Son rôle est d'accompagner prioritairement l'utilisateur à la réalisation de démarches en ligne (e-administration telles que : demande de CNI, carte grise, actualisation CAF ou Pôle emploi...).



- > la prise en main des équipements informatiques (smartphone, tablette, ordinateur),
 - > la navigation et la sécurisation sur internet,
 - > la réalisation des actes essentiels à la dématérialisation (création d'adresse mail, envoi de pièce jointe) font aussi partie de ses missions tout comme la création et la gestion de contenus numériques ou encore l'installation et l'utilisation d'applications utiles.
- Il ne s'agit ni de faire à la place de, ni de donner des cours, mais bien de favoriser l'auto-

nomie par un accompagnement adapté aux compétences et aux besoins de chacun. La conseillère numérique, labélisée "Aidants Connect", pourra également intervenir dans le cadre d'un mandat de service public pour le compte de la personne en difficulté avec les outils numériques ou en cas d'urgence.

Permanences de la conseillère numérique à Plancoët : les mardis en semaines impaires de 9h à 12h15
Pour bénéficier du service, prendre RDV auprès de Flore HUGUERRE au : 06 65 22 35 82 ou effectuer une demande via : f.huguerre@dinan-agglomeration.fr ou se présenter aux permanences.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ RESTOS DU CŒUR DE MATIGNON :

Les Restos entame la saison d'été à compter du 31 mars jusqu'au 3 novembre 2022.

Les distributions de cette nouvelle saison auront lieu toutes les 2 semaines, le jeudi matin de 9h à 11h15. Inscription le jeudi 17 mars 2022 de 9h à 12h.

→ CALENDRIER PERMANENCES DE MEDIATEUR DE JUSTICE :

Pour tout problème de droit privé, le médiateur de justice peut vous aider.

Une fois par mois il tient une permanence sur rendez-vous de 9h à 11h30 dans différentes mairies :

- Mardi 8 mars en la mairie de Plancoët.
- Mardi 15 mars en la mairie de Plouër.
- Mardi 22 mars en la mairie de Ploubalay.
- Mardi 5 avril en la mairie de Pleudihen.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES DU 7 MARS AU 30 AVRIL 2022



SOIRÉE DÉBAT AVEC AGRICULTURE AU FÉMININ 22

Le lundi 7 mars à 20h30 - 6€

- Émeraude Cinémas

- Projection du film « La terre des Hommes »

- Dans le hall du cinéma, exposition photos du CFA de Caulnes : « Les femmes dans le monde agricole ».

SPECTACLE « À PETITES PIERRES » DE GUSTAVE AKAKPO à partir de 10 ans

Le mardi 8 mars à 20h30 - participation libre - Théâtre des Jacobins - Dinan

Par le collectif « La Capsule » - don pour les logements VIF* / CCAS. * Violences IntraFamiliales

pour les logements VIF* / CCAS. * Violences IntraFamiliales

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE Entrée libre et gratuite

Réservation conseillée au 02 96 39 04 65 ou à bm@dinan.fr

Mercredi 9 mars, 10h - 12h :

« Les enfants, la maison ... et moi ? », Discussion sur la charge mentale - en partenariat avec l'Espace Femmes.

Dimanche 13 mars, 14h :

Projection du documentaire "Je, tu, Elles ... Femmes en Agriculture"

16h30 : Voyage musical et poétique, par Aurore Pauvert

et Bahia el Bacha.

Vendredi 18 mars, 18h : Rencontre avec les autrices Thuân et Hoai Huong Nguyen, autour de leurs romans épistolaires « Lettres à Mina » et « Le Cri de l'aurore ».

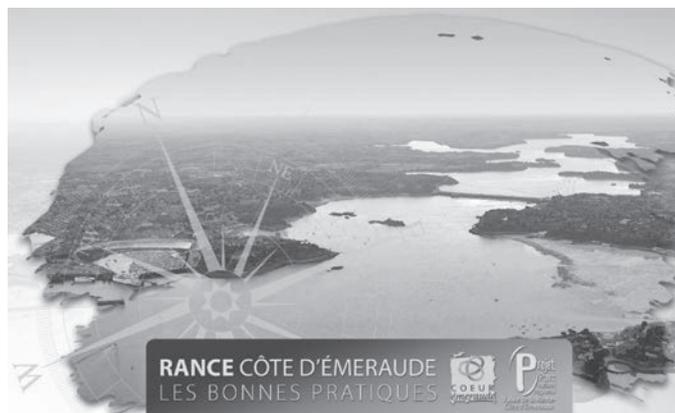
Jusqu'au 30 avril : Exposition de Géraldine Baron « Elle(s) vous expose(nt) », salle du Fauteuil Rouge.

LOTO DES DROITS DES FEMMES à partir de 10 ans

Le jeudi 10 mars à 20h30 - Gratuit - Salle Schumann - Dinan - Débat animé par l'Espace Femmes

CŒUR ÉMERAUDE : à la rencontre des usagers du littoral !

Avec 265 km de côtes, le littoral de la Vallée de la Rance et de la Côte d'Émeraude est magnifique et fragile à la fois.



UN ASPECT ÉCONOMIQUE DIVERSIFIÉ

La Côte d'Émeraude est le support d'activités économiques importantes liées à la mer, professionnelles (pêche embarquée, pêche scaphandre, pêche à pied, algoculture ou conchyliculture notamment)

et de loisir (plaisance à voile et à moteur, pêche à pied, plongée sous-marine, voile, kayak, etc.), toutes dépendantes de la qualité du milieu.

UNE OPÉRATION DE SENSIBILISATION

Au printemps 2022, les médiateurs de la mer de l'association

COEUR Émeraude seront présents tout le long du littoral, du Cap Fréhel à Cancale, à terre sur les cales d'accès à l'eau, dans les ports et sur l'estran et en mer sur les zones de mouillages et sur les îles et îlots fréquentés comme les Ebihens ou l'île de Cézembre. L'objectif est de sensibiliser les différents usagers de loisir du littoral : plaisanciers, plongeurs, surfeurs, pêcheurs, kayakistes, etc. et leur distribuer un guide des bonnes pratiques.

Ce guide est consultable et téléchargeable sur le site de COEUR Émeraude : https://pnr-rance-emeraude.fr/usages-littoraux_outils-de-communication_guide-des-bonnes-pratiques/

Merci de réserver le meilleur accueil aux médiateurs !

Ce projet bénéficie de fonds européens et régionaux

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ BIENTOT 16 ANS !
PENSEZ AU
RECENSEMENT,
C'EST OBLIGATOIRE

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en MARS 2006 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

DÉMARCHE :

- **En ligne :** Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.
- **Sur place :** En mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille.
- **A savoir :** il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ HORAIRES DES DECHETTERIES :

PLANCOET ZA Nazareth
02 96 80 29 72

• Du 1^{er} fév. au 31 octobre :
Lundi 9h - 12h · Mar., mer., ven. et sam. : 9h - 12h et 14h - 18h / Jeu. 14h - 18h

MATIGNON Route du Chemin vert 02 96 41 12 63

• Du 1^{er} octobre au 31 mars :
Mar., mer., jeu., ven. et sam. 9h - 12h et 13h30 - 17h30
• Du 1^{er} avril au 30 septembre : Lun. 13h30 - 18h
Mar., mer, jeu, ven. et sam. 9h - 12h et 13h30 - 18h
• Juillet et août : Lun., mar., mer., jeu., ven. et sam. 9h - 12h et 13h30 - 18h

LES COMPAGNONS DU DEVOIR :

Journées Portes Ouvertes
du 11 au 12 mars 2022.



il est primordial de pouvoir s'informer, échanger, expérimenter pour trouver ou confirmer ses affinités.

Pour en savoir plus et s'inscrire pour les journées portes ouvertes, rendez-vous sur le site : www.formezvousautrement.fr

Trouver sa voie professionnelle est une étape cruciale de la vie. Au collège ou au lycée, après le baccalauréat, ou plus tard à l'occasion d'une reconversion professionnelle,



Des nouvelles **des écoles** Saint-Lormel /Créhen

Du sport au programme !

Au retour des vacances de Noël, la classe des CM s'est lancée dans un cycle de 6 séances d'escrime sous l'égide de Mickaël Durand, animateur sportif de Dinan Agglomération. Chaque lundi, à la salle des sports de Créhen, ils ont découvert le maniement du fleuret. Ils ont appris les règles incontournables de sécurité et de respect des adversaires et des arbitres. Et bien sûr, ils ont appris les règles de l'escrime. Cela leur a rapidement permis de s'affronter dans de petits matchs et d'assurer l'arbitrage. Le cycle s'est conclu par un petit tournoi. De leur côté, les élèves de CE ont attaqué leur cycle de natation. Tous les mardis et vendredis matins, pendant 6 semaines, ils se sont rendus à la piscine des Pommiers, à Léhon, pour s'entraîner.

Un grand merci à tous les parents accompagnateurs ! Les CE découvrent maintenant chaque lundi après-midi le kin-ball : ce sport se pratique avec un très très gros ballon qu'il faut attraper avec n'importe quelle partie du corps avant qu'il ne touche le sol. Pour cela, les membres de chaque équipe de 4 joueurs doivent s'impliquer et coopérer avec adresse. C'est encore Mickaël Durand qui intervient pour ce cycle d'EPS.



Visite au Château du Guildo

Les CM ont commencé le travail sur leur projet de "mapping" sur le château du Guildo. Le 14 janvier, ils sont allés sur place. Là, guidés par Marie Ollivier, en charge du château pour le Conseil départemental des Côtes d'Armor, et Stéphane Berland, médiateur culturel, ils ont visité le site. Ils ont appris comment se passait la construction, avec le rôle des tailleurs de pierres. Ils ont, bien sûr, découvert les aménagements de défense : pont-levis, créneaux, meurtrières... et pourquoi le château fut construit à cet endroit précis. Puis ils ont découvert différentes parties du château et leur rôle dans la vie quotidienne de ses habitants. Le 27 janvier, ils ont reçu en classe Scouap, artiste vidéo plasticien, et Yves-Marie Le Texier, conteur et comédien.

Ils ont raconté et couché sur le papier leurs impressions, leurs connaissances, leurs idées, suite à la visite. Tout cela a été collecté pour fournir la matière d'un récit. En parallèle, ils ont découvert différents usages des animations créées grâce au numérique : pour des publicités, pour des manifestations culturelles en extérieur, pour des installations immersives dans des musées... Ils ont posé beaucoup de questions, vivement intéressés et épatés.

Initiation aux gestes de premiers secours

Le 25 février, la classe des CM a reçu une initiation aux gestes de premiers secours prodigués par Martine Rehel, bénévole de la Croix Rouge : ils ont appris comment mettre une victime en sécurité et donner l'alerte. Ils ont appris à placer la victime en PLS (position latérale de

→ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2022-2023 se font en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

sécurité). Enfin, ils ont été initiés au maniement du défibrillateur et à la pratique du massage cardiaque. Là aussi, ils ont été très intéressés et très impliqués. Le 1^{er} mars, Madame Rehel reviendra pour la classe des CE.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ LE TRI SELECTIF : UN GESTE CITOYEN

Soyons responsables dans l'intérêt de tous !

Respectons les consignes de tri et les sites mis à disposition.

3 points de collecte :

- La Ville Bily
- Au Bourg (derrière l'Eglise)
- Au Vieux Bourg

Si un site est saturé, soyons responsables, ne déposons pas les ordures à côté ou sur les bacs. Elles ne seront pas collectées.

Déchets ménagers en bacs individuels : ramassage le vendredi matin (mardi pour La Madeleine et La Maison Neuve). Les bacs doivent être rentrés dans les propriétés dès le ramassage effectué, des bacs restent trop souvent abandonnés sur le bord de la route entre 2 collectes.

**PORTES
OUVERTES**

**ÉCOLES PUBLIQUES
SAINT-LORMEL / CRÉHEN**



SAM. 19 MARS 10h
13h



VIE COMMUNALE : **associations et entreprises**

Amicale des Anciens Combattants :

• **Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie**

(soixantenaire des accords d'Evian du lundi 19 mars 1962). Rendez-vous le dimanche 20 mars à 11h30 au monument aux morts.
- Dépôt de gerbe, minute de silence, discours.

- Vin d'honneur organisé par la Mairie

Les anciens combattants et la population y sont conviés.

Amicale Laïque

• **L'amicale laïque est heureuse de pouvoir vous annoncer que plusieurs manifestations auront lieu dans les mois à venir grâce à l'allègement des conditions sanitaires.**

Un goûter pour les enfants sera organisé le 9 avril à Créhen. Ils pourront venir déguisés dans le cadre du Carnaval. S'en suivra un repas assis ou à emporter ! La benne à ferraille fera son grand retour du 9 au 20 mai sur la commune

de St-Lormel. Pour terminer l'année et retrouver nos belles traditions, la kermesse de l'école aura lieu le 12 juin sur le terrain de foot de St-Lormel. En espérant que les règles sanitaires restent favorables, nous vous disons à très bientôt.

Le bureau de l'amicale laïque

Programmation culturelle Plancoët Plélan

• « **Réalités** »

de la compagnie Rode Boom, magie et mentalisme - Mardi 15 mars 2022 - 20h30 - Solenval à Plancoët.

• « **A travers moi** »

du Collectif A l'Envers, musique - Vendredi 25 mars 2022 - 20h30 - Solenval à Plancoët.

• « **Le pied de la pompe** »

Le Grand Mystère, musique - Samedi 30 avril 2022 - 20h30 - Solenval à Plancoët.

+ d'Infos : 02 96 87 03 11 (Théâtre des Jacobins) ou 02 96 84 00 57 (Office de Tourisme de Plancoët) ou sur

<http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr/>

LE SAVIEZ-VOUS ?

NOUVEAU ! La dématérialisation du traitement des autorisations d'urbanisme

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont accessibles en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. Il s'agit du principe de saisine par voie électronique (SVE).

L'objectif est de dématérialiser l'ensemble du traitement des autorisations d'urbanisme depuis l'utilisateur, demandeur d'une autorisation d'urbanisme jusqu'à l'instruction.

Depuis le 1^{er} janvier 2022 (Décret du 7 octobre 2021-Loi ELAN) toutes les communes doivent être en mesure de recevoir et d'accuser réception des demandes d'autorisations d'urbanisme sous format électronique par la mise en place d'un dispositif de SVE.

Les demandes d'autorisation d'urbanisme concernées sont : les permis de construire, les permis de démolir, les déclarations préalables de travaux, les certificats d'urbanisme, les permis d'aménager.

Constituer votre dossier : Pour vous aider, vous pouvez utiliser le service d'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme sur le portail AD'AU sur le site Service Public (service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221), en vous identifiant avec France Connect.

Le GUICHET UNIQUE a été conçu pour faciliter le dépôt et le suivi des demandes d'urbanisme de tous les usagers. Pour déposer votre demande de travaux de manière dématérialisée : <https://dinancom.geosphere.fr/portailccs/> et créer votre compte « usager » pour un particulier ou un compte « partenaire » si vous êtes un professionnel.

UN JEU CONCOURS POUR LES JEUNES DE 16 À 29 ANS :

Afin de faire connaître leurs services, la Mission Locale du Pays de Dinan, l'association Steredenn et la Cité des métiers des Côtes d'Armor lancent le jeu concours « Jeu te connais » du 15 février au 31 mars 2022.

Il s'adresse :

- Aux jeunes ayant entre 16 et 29 ans
- Ni scolarisés, ni étudiants

• *Habitant une commune de Dinan Agglomération ou à Eréac, Lanrelas, Rouillac, Sévignac, Trédias, Trémeur, Beausais sur mer, Lancieux, Trémereuc*

Les lots à la clé :

- Une trottinette électrique XIAOMI MI 3, d'une valeur de 449 € et un casque d'une valeur de 35 €
- Un longboard CARVE 540 BIRD, d'une valeur de 110 €

• Un bon cadeau pour 4 personnes à l'Escape Game Dinan, d'une valeur de 108 €

• Un bon cadeau pour 3 personnes à Saint-Cast Aventure, accrobranche de Saint-Cast Le Guildo, d'une valeur de 60€, à utiliser à partir des vacances d'avril 2022

• 5 cartes-cadeau Kendama France d'une valeur de 25€, valables sur leur gamme proposée par Kendama France



Pour accéder au formulaire de participation flashez ce code sur votre smartphone